



**L'ancien président du Gabon, Ali Bongo, et ses deux fils, Jalil et Bilal, ont décidé d'entamer une grève de la faim pour protester contre la « séquestration » et les « actes de torture » dont plusieurs membres de leur famille seraient victimes.**

Cette décision a été prise après que la plainte déposée par l'épouse d'Ali, Sylvia Bongo, le 1er septembre, a été classée en octobre. Selon leurs avocats, Maîtres François Zimeray et Catalina de la Sota, les membres de la famille Bongo sont victimes d'« arrestation illégale, de séquestration aggravée par des actes de tortures et des actes de barbarie ». Les avocats ont également déposé plainte avec constitution de partie à Paris pour obtenir la désignation d'un juge d'instruction en France pour enquêter sur ces accusations.

Les accusations sont très graves : Nouredin Bongo, le frère d'Ali, a été torturé à plusieurs reprises, battu avec un marteau et un pied-de-biche, étranglé, fouetté ou encore électrocuté au taser. Sylvia Bongo, l'épouse d'Ali, a également été battue et étranglée.

Dans une interview à RFI, Maître François Zimeray a expliqué que la famille Bongo a décidé de faire grève de la faim parce que cela fait neuf mois que cette famille est privée de sa liberté, que leur mère et leurs frères sont arrêtés et torturés, et qu'eux-mêmes ne jouissent d'aucun des droits fondamentaux qui sont reconnus à chacun.

La famille Bongo n'est pas au-dessus des lois, mais elle a le droit au respect de sa dignité, elle a le droit au respect de ses droits, le droit de pouvoir se défendre, le droit de pouvoir répondre de ce dont on l'accuse. Nous avons déposé plainte devant le tribunal de Paris, parce que ce dont ont été victimes les membres de la famille Bongo sont des crimes. Ce sont des crimes graves et dont les auteurs devront rendre justice.